

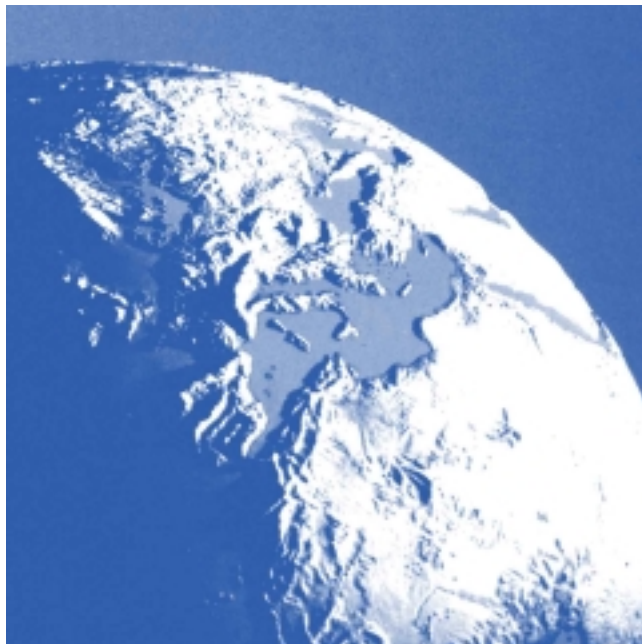


« *Livre blanc* »
Tourisme et développement durable en Méditerranée

« *White paper* »
Tourism and sustainable development in the Mediterranean region

RÉUNION D'EXPERTS / EXPERTS' MEETING

Sophia Antipolis, 25-26/02/2002



TUNISIE

Tunisia

Plan Bleu
Centre d'activités régionales

Blue Plan
Regional Activity Centre

Tourisme et développement durable en Méditerranée

préparé par

**Jean Mehdi Chapoutot
Agence Foncière Touristique
Tunisie**

Février 2002

Chapitre 1 : Faire du tourisme une force de développement économique

En termes d'efficacité économique, le développement du tourisme relève de la maîtrise des flux. Il est donc important de maintenir la position de la Méditerranée dont celle de la Tunisie, dans le cadre touristique mondial. Mais il est tout aussi fondamental pour les pays sud-méditerranéens de développer le tourisme intérieur, national ou de proximité. Dans ce cadre général, l'évolution de l'offre à l'hébergement est la condition nécessaire et obligatoire dans toute stratégie de développement touristique.

1. Maintenir la position de la Méditerranée dans le monde ou les flux du tourisme international

01 CONSTAT :

En 1962, la part de la Tunisie était de l'ordre de 0,2 % des flux touristiques en Méditerranée. Actuellement, elle intervient pour 2,5 % des courants vers la Méditerranée.

	Arrivées non-résidents	Entrées non-résidents	Nuitées non-résidents
1965		165 840	1 129 416
1970		410 749	3 819 616
1975	1 348 435	1 013 851	8 652 556
1980	1 769 259	1 602 054	12 097 984
1985	2 048 525	2 002 997	12 671 218
1990	2 989 355	3 203 787	18 841 291
1995	3 637 494	4 119 847	23 914 405
2000	5 314 534	5 057 193	33 168 450

Evolution de la demande non-résidente de 1965 à 2000

- Entrées : En 35 ans, le nombre des entrées des non-résidents a été multiplié par 30,5. Le taux de croissance des entrées des non-résidents entre 1999 et 2000 est de +5 %. Sur la période 1990-1995, le taux de croissance moyen annuel a été de 5,7 % et de 4,5 % de 1995 à 2000.

Il est programmé un taux de croissance de +6 % annuel pour le X^e plan de développement économique et social (2002-2006) ;

- Nuitées : De 1965 à 2000, le nombre des nuitées des non-résidents a été multiplié par 29,4 ;

En 1992, le seuil de 20 millions de nuitées touristiques globales (résidents + non-résidents) a été franchi et en 2000, les 35 millions ont été dépassés. Au cours des cinq prochaines années, il est programmé un taux de croissance annuel de l'ordre de +5 % ;

- Points forts de la destination Tunisie : climat de quiétude, sécurité sont des arguments de vente et de confiance vis à vis des investisseurs nationaux et étrangers ;
- Nombreuses représentations de l'Office National du Tourisme Tunisien à l'étranger, plus de 20 pays sont touchés.

02 PROBLEMES :

Depuis le début des années 1980, la part de marché de la Tunisie sur le marché touristique en Méditerranée est pratiquement identique et ce, parce que :

- L'image de la Tunisie – destination balnéaire, peu chère – n'a pas changé alors qu'elle ne correspond plus au produit touristique offert ;
- La clientèle est cantonnée dans un type bien déterminé, à savoir un tourisme de masse, presque exclusivement européen de l'Ouest, ciblé sur une clientèle de niveau moyen, ayant recours à des forfaits complets, acheminée en Tunisie par avion et hébergée dans des hôtels haut de gamme, supérieur à la moyenne méditerranéenne ;
- Le contrôle des flux est entre les mains de très grands voyagistes internationaux. Actuellement 1/10^e des flux est généré par des T.O. tunisiens ;

03 MESURES :

Elles sont à situer dans le cadre d'une obligation de compétitivité qui passe par les actions en termes de :

- Offre :
 - Diversification du produit touristique grâce au golf, à la thalassothérapie, à la plongée sous-marine, à la chasse, aux casinos (4 sont en exploitation) ;
 - Enrichissement de la destination Tunisie avec les produits touristiques tels que les produits sahariens, culturels, de congrès ;
 - Qualité dans sa globalité. Compte tenu des attentes de la demande, il s'agit d'un enjeu fondamental dans les années à venir. La qualité passe par :
 - ✓ Des normes – ISO 9000, ISO 14000 – mais qui ne sont que des éléments de régulation ;
 - ✓ Des actions qui couvrent l'ensemble du champ de la qualité dont celles ayant trait à la formation, à la gestion des ressources humaines, à l'environnement extérieur et au cadre de vie.
- Etudes de marché pour une meilleure connaissance des demandes ;
- Marketing. Une nouvelle stratégie de communication et de promotion a été mise en place afin de :
 - Présenter une image valorisante de la Tunisie offrant l'ensemble des différents produits touristiques ;
 - S'adapter aux exigences de la demande ;

- Cibler des segments de la demande qui élargiraient l'éventail de la clientèle comme la clientèle golfique, du 3^e âge, de la thalassothérapie ;
- Accéder aux marchés lointains tels le Japon, les Etats-Unis et le Canada qui représentent 0,8 % des entrées et des nuitées des non-résidents en 2000 ;

	Entrées	Nuitées
Américains	16 373	68 389
Canadiens	14 902	157 126
Japonais	8 343	48 229

Résultats des marchés lointains en 2000

- Toucher les marchés arabes dans leur ensemble (26 % des entrées des non-résidents en 2000) et leur offrir une offre à l'hébergement adéquate (2,5 % des nuitées des non-résidents en 2000) ;

	Entrées	Arrivées	Nuitées	Durée de séjour hôtelier
1998				
Marocains	45 111	28 144	64 297	2,3
Algériens	684 221	223 957	521 519	2,3
Libyens	834 473	154 232	262 250	1,7
Moyen-orientaux	45 458	34 517	127 238	3,7
1999				
Marocains	37 785	22 274	58 387	2,6
Algériens	616 447	194 474	445 761	2,3
Libyens	603 074	106 689	198 843	1,9
Moyen-orientaux	32 338	30 749	117 407	3,8
2000				
Marocains	37 689	22 907	59 135	2,6
Algériens	611 620	195 578	437 757	2,2
Libyens	685 208	128 716	234 701	1,8
Moyen-orientaux	27 724	27 996	101 049	3,6

Evolution des paramètres de la demande arabe 1998-2000

- Augmenter les taux de pénétration sur les marchés Est-européens.
- Budget. L'amélioration de la compétitivité du tourisme tunisien est également fonction de l'intensification des campagnes de promotion. Aussi, l'augmentation du budget promotionnel est-elle une obligation. Ce budget est attribué par l'Etat ; mais dans le cadre du partenariat, entre les secteurs public et privé, un fonds de développement de la compétitivité a été créé. Le décret n°96-1297 du 22 juillet 1996 en a fixé les modalités d'organisation, de fonctionnement et les modes d'intervention. Ce fonds, qui est alimenté par les professionnels du tourisme à hauteur de 1 % de leur chiffre d'affaires annuel, permet de multiplier les actions promotionnelles sur l'ensemble des marchés ;
- Marketing électronique. Internet est un outil extrêmement puissant pour réduire les coûts de marketing. Mais pour que son impact soit efficace, le rassemblement des renseignements relatifs aux atouts, faiblesses, occasions, menaces (AFOM) est nécessaire pour forger une stratégie. En fonction de la

position de l'organisme, les objectifs doivent être fixés : site annonces ? site informations ? site commerce électronique ? ou les trois ?

- Commercialisation. Aider par des mesures incitatives les voyageurs tunisiens à s'installer sur les marchés émetteurs. Les TO tunisiens doivent occuper des "niches" vacantes pour attirer une clientèle spécifique pour des produits typés ;
- Partenariat.
 - ✓ Au niveau national : En matière de tourisme, la politique touristique est un ensemble de politiques, qui sont complémentaires, et qui toutes ensemble constituent la stratégie de développement du secteur touristique. Le partenariat public-public (différents ministères concernés) ou public-privé (administration et profession) est le facteur de réussite ;
 - ✓ Au niveau international : La mise en place et l'intensification des différentes formes de partenariat avec :
 - ➔ Les grandes chaînes internationales qui apportent un plus en termes de notoriété, qui sont une source d'innovation, d'amélioration des conditions d'accès au marché, de financement, de formation ;
 - ➔ Les pays proches, Sicile, Libye, Algérie pour des couplages de produits, Malte pour rabattre la clientèle anglophone, marché encore mal exploité.

	Entrées	<i>Part</i>	Nuitées	<i>Part</i>
Allemand	1 011 298	28 %	11 284 291	36 %
Français	997 882	27,5 %	7 205 741	23 %
Italiens	393 891	11 %	2 922 107	9 %
Anglais	299 376	8 %	3 036 300	9,6%
Total des Européens	3 616 113	100	31 679 153	100

Performances des principaux marchés européens en 2000.

04 ACTEURS :

- Le Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat
 - L'Office National du Tourisme Tunisien
 - L'Agence Foncière du Tourisme.
- La Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie ; les promoteurs privés.
- La Fédération Tunisienne des Agences de voyages ; les voyageurs.
- Ministère des Finances.
- Les transporteurs publics et privés : Tunisair, Nouvelair, Carthago.
- INNORPI

2. Un droit à développer et une évolution à maîtriser ou les flux du tourisme domestique

01 CONSTAT :

Il ne faut pas limiter l'activité vacancière au seul tourisme international et ce, d'autant plus que la demande vacancière nationale émane de l'ensemble des strates de la société tunisienne.

- Une enquête, menée en 1992, auprès de collégiens et en milieu urbain, donne un taux de départ en vacances des familles de l'ordre de 28,3 %. La durée de séjour estival est de plus de 15 jours. Ces vacances se passent soit chez des parents et amis, soit dans des résidences secondaires, soit dans des locations. Selon une étude, cette population, qui ne fonctionne pas dans le cadre du secteur du tourisme international, coïncide à pratiquement 30 millions de nuitées. Elle correspond à des catégories moyennes ;
- Par ailleurs, les habitants, des centres urbains situés à une centaine de kilomètres du littoral, vont passer des journées à la plage dans des campings spontanés. Il s'agit dans ce cas d'un tourisme de proximité, de plus en plus développé grâce à la généralisation de la voiture individuelle ;
- Les nuitées des résidents permettent d'avoir une approche des catégories plus aisées :
 - En 2000, Le nombre total des nuitées des résidents s'est élevé à 2 255 412, soit 6,5 % des nuitées globales. Ce résultat est en accroissement par rapport à 1999 de 4 % ;
 - En 1983, les nuitées des résidents ont dépassé la barre du million et en 1997, la barre des 2 millions ;

Années	Nuitées
1965	190 737
1970	295 367
1975	520 344
1980	694 394
1985	1 126 868
1990	1 177 879
1995	1 831 854
2000	2 255 412

Evolution des nuitées des résidents de 1965 à 2000

- La motivation 1^e est le balnéaire. Elle concerne, en 2000, 1 524 448 nuitées, soit 67,5 % des nuitées globales ;
- En 2000, les nuitées passées dans des établissements classés s'élèvent à 1 828 666, soit 81 % des nuitées globales des résidents; celles passées dans les hôtels non-classés représentent 16 % et dans les villages de vacances 3 % ;
- Par catégorie hôtelière, les établissements 3* sont les plus demandés (45 %) ; néanmoins, les hôtels de haut standing, 4* et 5*, voit leur part prendre de plus en plus d'importance : 35 % en 2000 contre 23 % en 1995 et 15 % en 1985 ;

Catégorie	Nuitées	Part (%)
5*	176 941	9,5 %
4*	469 157	25,5 %
3*	828 164	45 %
2*	256 586	14 %
1*	97 815	6 %
Total	1 828 666	100 %

Part des nuitées des résidents par catégorie hôtelière en 2000.

02 PROBLEMES :

Dans les années 1970 et 1980, la demande nationale n'a pas été bien appréciée. Actuellement, des milliers de campeurs spontanés installent leurs tentes sur le littoral tunisien, ce qui posent des problèmes d'hygiène, de sécurité et écologiques (destruction des dunes bordières).

03 MESURES :

- Pour le tourisme de proximité, des espaces réservés ont été affectés à l'usage de vacanciers nationaux. Pour cela deux solutions ont été envisagées :
 - Des POP, plan d'occupation des plages, ont été programmés pour une gestion de la plage en la dotant des équipements nécessaires et des commodités requises au bien-être des estivants. 21 plages ont été aménagées en 2001 et une trentaine est en cours d'aménagement sur l'ensemble du littoral du pays ;
 - Des zones réservées au tourisme intérieur sont en cours d'aménagement à : Chaffar à proximité de Sfax, à Sidi Raïs dans la partie sud du Grand-Tunis et à Kallaat Andalous entre Tunis et Bizerte.
- Développer une offre à l'hébergement de type collectif ;
- Augmenter les centres de camping.
 - Actuellement, il en existe 16 dont 14 dans des régions littorales et qui intéressent 11 gouvernorats (la Tunisie en compte 24). Ils totalisent 2 658 lits ;
 - Arrivées 17 517
 - Dont 14 716 Tunisiens (84 %)
 - Et 2 801 Etrangers (16 %)
- Multiplier les maisons de jeunes.
 - Actuellement, il en existe 29 qui intéressent 20 gouvernorats et qui totalisent 1 680 lits ;
 - Arrivées 51 927
 - Dont 46 463 Tunisiens (89 %)
 - Et 5 464 Etrangers (11 %)
 - Nuitées 116 857
 - Dont 57 % dans des M.J. "littorales"
 - Et 43 % dans des M.J. "intérieures"

- Une politique de loisirs est mise en place :
 - Des agences de voyages se spécialisent dans le créneau national, afin de faire bénéficier les résidents des tarifs groupes ;
 - Politique volontaire de réduction des prix pour le tourisme intérieur.

04 ACTEURS :

- MTLA
 - Direction Général des Loisirs
 - Société des Loisirs Touristiques
 - AFT
- Ministère de l'Intérieur et les municipalités.
- MEAT
 - APAL
- FTH et les professionnels
- FTAV et les agences de voyages.

3. Améliorer et pérenniser l'importance économique du tourisme ou les flux des recettes du tourisme international

Le contexte économique-historique de la croissance tunisienne a été marqué par l'émergence ou l'extension de secteurs liés à l'exportation. Le tourisme, qui est un de ces secteurs, figure parmi les activités ayant le plus contribué à la croissance économique de la Tunisie et ce, depuis plus de 30 ans.

01 CONSTAT :

Le tourisme a toujours fait partie des activités dont la croissance a été systématiquement supérieure à la moyenne nationale :

- Des années 1960 à 1990, il a contribué à 13,2 % à la croissance de la valeur ajoutée des activités productives-inductives. Le tourisme se distingue par une croissance relativement plus régulière que l'ensemble des autres secteurs. En termes de recettes nettes, le tourisme réalise en valeurs absolues et relatives le solde le plus élevé parmi les autres secteurs. En 2000, les recettes touristiques ont augmenté de 7 % par rapport à 1999. Il est programmé pour le X^e plan, un taux de croissance annuel de +9 à +10 % ;
- Cette contribution du tourisme est également indirecte du fait les effets d'entraînement sur un grand nombre d'activités économiques (bâtiment, ameublement, agroalimentaire, transport, artisanat) ;

Année	Recettes (1)	Rec. touristiques / Total des exportations (2)	Taux de couverture (%) (3)
1970	31 600	24,8 %	48,7 %
1975	115 158	21,3 %	50,7 %
1980	259 703	18,2 %	49,6 %
1985	415 000	18,2 %	59,6 %
1990	827 800	17,6 %	46,9 %
1995	1 322 900	17,3 %	57,8 %
2000	2 095 100	17,9 %	56,3 %

Evolution des paramètres liés aux recettes de 1970 à 2000.

- 1) en millions de Dinars tunisiens. Elles correspondent à l'ensemble des ventes de devises en Tunisie dans les banques ou guichets habilités et aux règlements des agences de voyages et sous-délégués. Mais ne sont pas comprises les recettes des transporteurs aériens et maritimes, ni celles correspondant aux achats faits par les touristes mais payés contre remboursement.
- 2) Il s'agit de la part des recettes du tourisme dans le total des exportations de biens et services.
- 3) Il s'agit du taux de couverture du déficit commercial par les recettes touristiques.
 - La recette moyenne à la nuitée est passée de 59 dinars en 1999 à 63,3 dinars en 2000 ;
 - La recette moyenne par visiteur est passée de 404,5 dinars en 1999 à 415 dinars en 2000 ;
 - Par ailleurs, le tourisme a toujours joué un rôle régulateur au niveau des paiements extérieurs grâce aux recettes en devises qu'il génère. Ces rentrées ont servi à couvrir une bonne partie du déficit de la balance commerciale (cf. tableau ci-dessus)
 - En termes de valeur ajoutée, la croissance en dinars constants est nette, 436 millions en 1980 à 936 millions en 2000.

02 PROBLEMES :

- La particularité du produit touristique tunisien est de fonctionner avec un tourisme de masse, presque exclusivement européen de l'Ouest, ciblé sur une clientèle de niveau moyen, ayant recours à des forfaits complets, acheminée en Tunisie par avion et hébergée dans des hôtels haut de gamme, supérieur à la moyenne méditerranéenne. Cette force du produit tunisien est également une faiblesse, à cause de la sujétion presque exclusive à un seul type de marché qui représentent 71,5 % des entrées, 75 % des arrivées et 89,5 % des nuitées en 2000 ;
- Le revenu par nuitée est peu élevé. La recette à la nuitée reste un des plus bas des destinations méditerranéennes ;
- Les recettes extra-hôtelières, qui devraient constituer un appoint important, sont faibles compte tenu de la cherté des produits : une crème de bronzage

coûte 53 % plus cher en Tunisie qu'en Turquie, une bouteille de vin 66 % plus cher qu'en Grèce ;

- Les dépenses moyennes par touriste sont basses (330 \$ EU courants en 1998)
- Un effritement de la compétitivité ;
- Le tourisme tunisien souffre d'un déficit d'image.

03 MESURES :

- Offrir aux vacanciers des opportunités de dépenses ;
- Cibler des segments de clientèle attirés par des produits de haut de gamme, golf, thalassothérapie ;
- Améliorer l'image de la Tunisie en valorisant les différentes facettes du produit touristique ;
- Travailler sur la qualité du produit touristique. L'Arrêté des ministères du commerce et du tourisme, des loisirs et de l'artisanat du 4 février 2000 relatif à l'instauration des Normes 2000. Ce nouveau système de classification des hôtels est toujours fonction du nombre de catégories (5) et des symboles en usage (*) ; mais aux normes minimales dimensionnelles, fonctionnelles et de gestion, il est rajouté des normes de qualité relatives aux équipements et aux services supplémentaires offerts par l'établissement hôtelier. De plus, et indépendamment du classement des hôtels, les établissements peuvent adhérer à un système de label de qualité ainsi qu'à la spécialisation, ce qui est un plus pour l'hôtellerie tunisienne ;
- Coopération entre les différentes destinations méditerranéennes. A ce titre, les ministres du tourisme des pays de la Méditerranée doivent se rencontrer à Tunis, les 28 février et 1 mars 2002.

04 ACTEURS :

- MTLA
- FTH
- FTAV
- Transporteurs
- M. des Finances.

4. Le développement de la capacité d'hébergement, condition de l'essor touristique ou le défi de la maîtrise de la vitesse du phénomène

01 CONSTAT :

ANNEE	NOMBRE d'hôtels	Capacité en lits	Capacité moyenne / hôtel
1970	212	34 297	162
1975	273	62 397	229
1980	319	71 529	224
1985	420	93 275	222
1990	508	116 534	229
1995	612	161 498	264
2000	736	197 453	268

Evolution de l'offre à l'hébergement de 1970 à 2000.

- Au cours de la décennie 1970-1980, la capacité a connu une très forte croissance avec un rythme moyen de +7,3 %/an (+2,9 %/an pour l'ensemble de la Méditerranée) Au début des années 1990, cette croissance annuelle moyenne a été de +7 % (+1 %/an en Méditerranée) Néanmoins, la capacité d'hébergement de la Tunisie ne représente que 3 % de la capacité totale des pays méditerranéens ;
- Dans le cadre du X^e plan de développement, il est programmé une capacité additionnelle de 45 000 lits ;
- Il est à noter la forte adéquation entre l'offre hôtelière et la demande. En effet, la taille des établissements, plus de la moitié de la capacité est concentrée dans des hôtels de 500 à 1000 lits, répond à la demande d'un tourisme de masse ;
- Amélioration du standing de l'offre à l'hébergement. Les hôtels 4* et 5* ont vu leur part dans la capacité totale d'hébergement passer de 16 % en 1987 à 36 % actuellement ;

Catégorie	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Part (%)
5 étoiles	44	20 121	10
4 étoiles	115	51 209	26
3 étoiles	217	77 007	38
2 étoiles	112	22 640	11
1 étoile	41	2 995	2
Villages de vacances	18	11 219	6
Pensions de familles	44	1 176	1
Non - classés	145	11 086	6

Répartition de la capacité disponible par catégorie en 2000.

- Les établissements de haut standing (4* et 5*), qui représentent 36 % de la capacité hôtelière, voient leur part augmenter dans la répartition des nuitées, 46 % des nuitées des hôtels classés (45 % pour les 3*)

02 PROBLEMES :

- Désengagement du secteur public : Dans le cadre du nouveau code unique des investissements de 1993, et pour lequel le tourisme a bénéficié d'une période transitoire de 2 ans, les promoteurs touristiques ne peuvent plus postuler aux avantages fiscaux prévus dans l'ancien code, ni à la bonification d'intérêt ainsi qu'à la subvention d'étude. De plus, l'Etat ne prend plus en charge la réalisation des infrastructures, sauf dans les zones de développement régional ;
- La volonté de désengagement de l'Etat se traduit par un transfert des coûts liés à l'aménagement et à la viabilisation de l'espace ;
- Inadéquation entre le coût du lit et sa rentabilité ;
- Depuis les années 1995, Un ralentissement des investissements est perceptible.

Année	Montant
1984	113 200
1985	99 000
1986	85 000
1987	63 000
1988	78 800
1989	109 100
1990	118 768
1991	125 000
1992	253 665
1993	326 500
1994	397 800
1995	449 100
1996	416 955
1997	353 300
1998	307 000
1999	324 683
2000	322 454

Evolution des investissements touristiques 1984-2000.

(Milliers de dinars et au prix du marché)

- Recherche de sources de financement.

03 MESURES :

Elles sont de plusieurs ordres :

- Ouverture de nouvelles zones touristiques : Cap Gammarth, Selloum, Hergla, Bekalta, Ghedhabna, Gabès, Lella Hadhria, Zarzis, Sidi Founkhal, Zouaraa ;
- Baisser le coût de l'argent pour mieux maîtriser le montant de l'investissement ;
- Réformer la fiscalité pour améliorer l'exploitation ;

- Adaptation de l'offre à l'hébergement à une demande émanant d'autres régions en réalisant des réceptifs destinés à la clientèle maghrébine, à celle des pays du Moyen Orient ainsi qu'à la clientèle des pays du Golfe ;
- Multiplication des formes d'hébergement pour capter d'autres segments de la clientèle européenne, avec de la para-hôtellerie :
 - Apart-hôtellerie. C'est un hébergement intermédiaire entre l'hôtel et la location de vacances. Il est composé d'un hébergement meublé avec coin cuisine et d'espaces et services communs ;
 - Résidences secondaires ou immobilier touristique ;
 - Appartements ;
 - Hôtellerie de plein-air ;
 - Le time-share ou vacances à temps partagé. Il en existe 8 en Tunisie ;
- Relance de l'investissement au niveau régional ;
- Le partenariat avec les chaînes étrangères.

04 ACTEURS :

- MTLA
- FTH et les professionnels
- M. des Finances
- M. des Affaires Foncières
- MEAT
- M. de l'Équipement
- M. de la Culture.

Chapitre 2 : Faire du tourisme une force de développement social et humain

La mesure de l'intégration de l'activité touristique est au cœur de la problématique de l'aménagement du territoire. Par ailleurs, le développement du tourisme relève de la solidarité sociale pour éviter tout type de dérapage.

1. Agir pour une meilleure répartition des flux touristiques dans l'espace du bassin méditerranéen

01 CONSTAT :

- En termes de nombre de touristes, la Tunisie se classe à la 30^e place dans le Monde, soit 0,7 % des entrées mondiales ; En fonction des recettes touristiques, la Tunisie n'arrive qu'en 50^e position, soit 0,33 % des recettes mondiales ; le rapport du nombre de touristes par tête d'habitant est de 0,506 ;
- En Tunisie, la motivation première est et demeurera le balnéaire. Le tropisme littoral est en effet encore considérable et la littoralisation commune à l'ensemble des pays méditerranéens est un invariant spatial ;
- En 1997, les 2 principaux voyagistes français, spécialisés dans le tourisme culturel, ont envoyé 2 % de leur clientèle en Tunisie ;
- En ce qui concerne le tourisme "aventure", ce pourcentage est de l'ordre de 5 %.

02 PROBLEMES :

- La spécialisation dans un segment de clientèle bien défini, qui engendre une sujétion presque exclusive à un seul type de marché lié au balnéaire ;
- Grande difficulté pour les voyagistes spécialisés, culture ou aventure, de négociations avec les hôteliers ;
- Les autres formes de tourisme sont peu développées. Alors que la fréquentation des sites, monuments et musées est pour plus de 85 % le fait des touristes, le tourisme culturel n'est qu'un complément à l'activité balnéaire ;
- Absence de conditions d'accueil (hébergement et restauration) de caractère à proximité des sites naturels ou culturels hors zones touristiques ;
- Tourisme de passage.

03 MESURES :

Il est donc impérieux de s'engager dans une voie nouvelle pour espérer une meilleure répartition des flux touristiques dans l'espace du bassin méditerranéen. Ce nouveau projet passe par l'enrichissement de l'offre grâce à des produits

touristiques indépendamment du balnéaire :

- Le produit saharien :
 - Le Sud tunisien, Sahara et oasis, est actuellement une zone de passage, alors que le nombre d'arrivées est important (66 % des arrivées à Jerba) Mais les nuitées sont peu importantes (4 % des nuitées globales) et la durée de séjour est encore très faible (1,4 jours en 1999 contre 6,4 jours moyenne nationale)
 - Le tourisme saharien doit être un produit à part entière grâce à de nouvelles attractions. La capacité d'hébergement, réalisée dans la région, 3309 lits en 1987 et 10207 lits actuellement, ne constitue pas pour autant un produit, pas plus que le Sud ne l'est. Compte tenu du formidable rapport exotisme/distance vis à vis du marché européen, il faut toucher une clientèle de séjour ;
- Le produit culturel :
 - 43 sites et musées ont reçu 3 034 159 visiteurs (+4,4 % par rapport à 1999)
 - Les sites archéologiques, les espaces civilisationnels doivent être offerts en tant que produit culturel avec des prestations de services et ce, afin de répondre aux besoins de la demande. Ainsi toute une politique de protection, de mise en valeur et de gestion du patrimoine culturel est mise en place selon les normes en vigueur ;
- Le produit écologique et de découverte. Dans les régions caractérisées par des ressources limitées et des conditions de vie difficile, il peut être un axe de développement. Exemple la zone de Matmata dans le Sud tunisien ;
- Le tourisme de chasse. Il ne représente que 1 116 visiteurs étrangers en 2000 ;
- Le thermalisme. Les trois grandes stations thermales de Korbous, Jebel Oust et Hammam Bourguiba ont reçu 5 993 clients en 2000.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT + AFT + O. Thermalisme
- FTH
- Promoteurs
- Voyageurs
- Pouvoirs régionaux et locaux.

2. Agir pour une meilleure répartition des flux touristiques dans les régions côtières méditerranéennes

01 CONSTAT :

La littoralisation commune à l'ensemble méditerranéen est un invariant spatial et la motivation première est et restera balnéaire. En Tunisie :

- L'offre d'hébergement, 85 % de la capacité d'accueil, est située sur le littoral ;

Régions	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Part (%)
Tunis-Zaghouan	108	19 052	9
Nabeul-Hammamet	145	47 074	24
Sousse-Kairouan	117	41 362	21
Monastir-Skanès	47	20 432	10
Mahdia-Sfax	57	9 879	5
Jerba-Zarzis	140	42 636	22
Gafsa-Tozeur	72	10 015	5
Sbeitla-Kasserine	10	488	0,2
Bizerte-Béja	14	2 647	1
Tabarka-Aïn Draham	26	3 868	2
Total	736	197 453	100

Offre à l'hébergement selon les régions touristiques en 2000.

- Les principales zones touristiques sont situées le long du littoral : Tabarka, Tunis-Nord, Tunis-Sud, Hammamet-Nabeul, Yasmine-Hammamet, Sousse, Monastir, Mahdia, Kerkennah, Jerba, Zarzis ;
- 91 % des nuitées globales ont pour motivation le balnéaire ;
- Mais moins de 10 % du littoral tunisien est aménagé pour une exploitation touristique.

02 PROBLEMES :

- Conflit d'utilisation. Le littoral constitue donc un élément privilégié de l'aménagement touristique, mais les multiples utilisations de cet espace, qui concentre 2/3 de la population nationale et plus de 80 % des superficies des zones industrielles, ont engendré un encombrement progressif, préjudiciable à l'ensemble de ses utilisateurs. Espace convoité et soumis à de multiples pressions, le littoral devient un bien rare. Préserver pour chacun l'égalité de liberté d'y accéder et d'en user à des fins de loisirs ou de tourisme est aujourd'hui une nécessité fondamentale ;
- Maîtrise foncière. Le problème foncier est une contrainte majeure à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute politique rationnelle d'aménagement du territoire et donc d'aménagement touristique.

03 MESURES :

- Planification en termes de :
 - Foncier. Si lors de sa création (Loi n°73-21 du 14 avril 1973), la première mission de l'Agence Foncière Touristique (AFT) était d'éviter toute forme de spéculation, par la suite, en 1984, son rôle d'aménageur a été précisé. L'A.F.T. a donc répondu aux investisseurs touristiques en leur remettant des terrains aménagés dans les zones touristiques. La situation a depuis évolué et le concept de zone touristique a changé. Actuellement deux situations s'offrent à l'aménageur : Le cadre territorial destiné à l'activité touristique doit être précisé par une réglementation le préservant ainsi de tout autre utilisation :
 - ✓ Périmètre d'intervention foncière (PIF) (articles 30 à 39 du code de l'urbanisme) qui permet de réaliser des programmes d'aménagement,

d'équipement, de rénovation ou de réhabilitation fixés par les autorités compétentes (Etat, collectivités publiques locales, agences foncières) en conformité avec le plan d'aménagement urbain ou les plans directeurs d'urbanisme ;

- ✓ Le périmètre de réserve foncière (PRF) (articles 40 à 44 du code de l'urbanisme) qui permet d'augmenter l'offre de terrains constructibles à un prix abordable pour les générations futures. Néanmoins, les possibilités de délimitation de PRF sont restreintes parce qu'elles ne concernent que les zones non couvertes par un plan d'aménagement.
- Aménagement. Le cadre territorial de la zone touristique doit être couvert par un plan d'aménagement qui tienne en compte :
 - ✓ De la capacité de charge touristique fonction des indicateurs environnementaux physiques qui sont des facteurs essentiels de réussite sous l'angle de la durabilité ;
 - ✓ Des normes et standards d'aménagement selon les formes de développement arrêtées ;
 - ✓ De l'intégration au niveau intra-zonale et extra-zonale et ce, en appréciant les activités humaines et économiques locales et régionales. Par exemple, la multiplication des accès à la mer qui protège le littoral de la privatisation et permet à l'ensemble des populations vacancières d'accéder à la plage.

Un règlement d'urbanisme accompagne et complète le plan d'aménagement ; il permet ainsi l'organisation des activités touristiques et la réalisation des capacités hôtelières arrêtées par les différents plans de développement économique et social.

- Equipements structurants.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT + AFT + O. Thermalisme
- FTH
- Promoteurs
- Voyageurs
- Collectivités régionales et locales.

3. Lutter contre la saisonnalité pour une meilleure répartition des flux touristiques dans le temps

01 CONSTAT :

- 75 % des nuitées se passent en moyenne et haute saison, du mois d'avril au mois d'octobre ;
- Néanmoins, on assiste depuis quelques années à un étalement en arrière saison, septembre, octobre et même novembre. Si les mois d'août (15 %) et

juillet (13 %) restent les mois préférés des vacanciers, les mois de septembre (11 %) et d'octobre (10 %) devançant le mois de juin (9,8 %)

02 EXPLICATION :

Les effets de la diversification du produit commencent à avoir un impact sur les flux :

- La clientèle golfique d'octobre en avril ;
- La clientèle 3^e âge.

03 MESURES :

Elles se situent à deux niveaux : en termes d'offre en multipliant les nouvelles niches et de demande en ciblant des segments spécifiques de clientèle.

- Le Golf. La possibilité de pratiquer du golf en hiver et au printemps est une raison décisive de voyage à l'étranger. Aussi, la destination "Tunisie" s'est lancée dans une politique golfique dont l'objectif est de drainer une clientèle aisée en hors saison.
 - La Tunisie compte 8 golfs qui totalisent 10 parcours de 18 trous et 6 parcours de 9 trous et de nombreuses écoles. Par ailleurs, 2 golfs sont en cours de réalisation, l'un à Tozeur, l'autre à Tunis Nord.
 - L'organisation du "système-golf" en Tunisie repose sur :
 - ✓ La qualité du produit (parcours dessinés par les meilleurs architectes) ;
 - ✓ Une gestion rigoureuse et comparable à celle des hôtels de luxe ;
 - ✓ Une commercialisation réalisée par les voyagistes (60 % des green fees = TO ; 23 % green fees - hôtel ; 14 % green fees – agences de voyages)
 - L'évolution du nombre de green fees réalisés sur les 8 golfs de Tunisie est sensible.

	Nombre de green fees	Ecart (%)
1998	252 856	
1999	258 666	2,3 %
2000	262 502	1,5 %

Evolution du nombre de green fees 1998 - 2000.

Les principaux marchés émetteurs de golfeurs pour la Tunisie sont : Allemagne, Scandinavie, France, Grande Bretagne Autriche. Ces 5 nationalités représentent 74 % des green fees joués sur les parcours de Tunisie.

Mais la marge de progression du taux de pénétration sur l'ensemble de ces marchés reste très importante. Il y a donc lieu de :

- ✓ Renforcer l'effort de marketing sur ces marchés ;
- ✓ Conquérir d'autres marchés (espagnol, italien) pour élargir la base de la clientèle golfique ;
- ✓ Réaliser d'autres golfs pour satisfaire les touristes qui font du golf et les golfeurs qui font du tourisme.

Nationalité	Entrées	Nombre de green fees	Green fees / entrées	Taux de pénétration (1)
Allemagne	1 011 298	97 669	9,75 %	6 %
Scandinavie	75 794	18 793	24,80 %	1 %
France	997 882	32 871	3,30 %	2 %
Grande Bretagne	299 376	25 483	8,50 %	0,4 %
Autriche	110 160	19 791	18,00 %	9 %
TOTAL	5 057 513	262 862	5,20 %	

Répartition des green fees par nationalités en 2000.

- 1) Taux de pénétration est obtenu en divisant le nombre de green fees par le nombre de golfeurs et ce, en fonction de 4 green fees par golfeur.
- Thalassothérapie. Elle s'adresse à une clientèle aisée et la demande est en pleine expansion.
- 11 centres de thalassothérapie sont en exploitation en Tunisie.
 - Ils ont accueilli 64528 curistes en 2000 contre 50646 en 1999, soit une progression de 27,5 %, sans augmentation de la capacité d'accueil. L'analyse des performances de cette activité fait apparaître des modifications en termes de structure de clientèle :
 - ✓ La clientèle individuelle
31 % des curistes en 2000
28 % des curistes en 1999
 - ✓ La clientèle des TO
69 % des curistes en 2000
72 % des curistes en 1999
 - Les principales nationalités.

	1999	P / T (1)	2000	P / T (1)	T. Ac. (2)
Suisses	19 147	38 %	22 258	34,5 %	+ 16 %
Français	13 004	26 %	16 476	25,5 %	+ 27 %
Allemands	9 753	19 %	13 060	20 %	+ 34 %
Tunisiens	2 408	4,7 %	3 407	5,3 %	+ 41 %
Total	50 646	100 %	64 528	100 %	+ 27,5 %

Thalassothérapie : Répartition des principales nationalités 2000.

1. (1) Part (%) dans le total. (2) Taux d'accroissement 2000 / 1999.
- Tourisme de congrès :
- Les visiteurs étrangers à motivation de réunions professionnelles sont estimés à 150 000, soit +12 % par rapport à 1999 ;
 - En 1998, un bureau des congrès a été mis en place, le Tunisian Convention Bureau and Services (TCBS) Son objectif est de dynamiser le produit congrès, séminaires et incentives en Tunisie et de veiller à sa promotion à l'étranger.

- Tourisme équestre : Des paysages originaux, une grande stabilité politique et l'existence d'une matière première riche devraient permettre de développer un créneau porteur.
 - La Tunisie compte 20 centres équestres ;
- Plongée sous-marine :
 - La Tunisie compte 21 centres de plongée sous-marine. En termes de produit, il y a lieu de protéger les sites de plongée et des les enrichir par des épaves ;
 - Actuellement, 5 à 6000 plongeurs fréquentent ces centres. Aussi, en termes de commercialisation, y-a-t-il lieu de programmer des cours de formation et la vente de packages complets (avion, hôtel, plongée)
- Cibler une clientèle de 3^e âge dont les attentes en termes de détente, de santé correspondent à la moyenne et basse saisons.

04 ACTEURS :

- Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire
- Ministère de l'Agriculture

4. Limiter les impacts sociaux et culturels du développement touristique

Le poids des préoccupations socioculturelles et l'essor des activités de loisir ont changé l'échelle des conséquences du développement du tourisme. A présent, la problématique du développement touristique passe par la prise en compte des hommes et des femmes, pas seulement sous l'angle démographique et économique, mais également et surtout sous l'angle culturel et sociétal.

Le problème posé au tourisme n'est pas de trouver un compromis entre l'efficacité économique du secteur et ses impacts mais de considérer que le développement du secteur est un moteur de développement de la société.

01 CONSTAT :

Le tourisme est un vecteur de :

- Modification du milieu. Dans l'île de Jerba, passage d'une unité de paysage liée à un haut degré de stabilité, indice de fragilité à une unité de développement ;
- Modernisation de la société et des pratiques économiques :
 - Les stratégies individuelles ont remplacé les stratégies de groupe (Jerba)
 - La consommation moyenne annuelle par habitant est à situer au niveau de celle de Tunis ou Sousse.

- Renversement des flux migratoires :
 - Le taux d'accroissement moyen annuel à Jerba :
 - 1,3 % de 1936 à 1945
 - 0,9 % de 1946 à 1956
 - 0,4 % de 1956 à 1966
 - 0,9 % de 1966 à 1975
 - 2,4 % de 1975 à 1984
 - 2,2 % de 1984 à 1994
 - Midou à Jerba voit sa population passer de 23 859 habitants en 1975 à 38 637 habitants en 1994, avec un taux de croissance de 2,6 % entre 1984 et 1994.
- Désenclavement de nombreuses zones, qui de répulsives sont devenues attractives (Jerba)

02 PROBLEMES :

- La hausse des valeurs foncières et immobilières a fait de Houmt-Souk ou de Hammamet, des zones répulsives pour les habitants. Ce qui a entraîné le développement d'un urbanisme sans projet urbain, avec émergence de "paysages urbains" le long des axes routiers structurants et d'habitat pavillonnaire ;
- L'absence d'offre en logement pour la main d'œuvre et le personnel hôtelier a engendré le développement de l'habitat anarchique et spontané.

03 MESURES :

- Nouveau découpage administratif pour une meilleure répartition des bénéfices du développement du tourisme ;
- Programmation de logements pour le personnel des établissements touristiques ;
- Mise en place de liaisons entre les différents espaces.

04 ACTEURS :

- MTLA
- M. de l'Équipement et de l'Habitat
- MEAT
- M. de l'Intérieur
- Municipalités

5. Rechercher une meilleure distribution des revenus du tourisme

a) Promouvoir des emplois stables et de qualité

01 CONSTAT :

Les impacts sociaux du tourisme sur la croissance sont appréhendés à travers l'indicateur essentiel, à savoir la création d'emplois. Depuis les années 1960, l'extension de l'activité touristique a permis d'atténuer les tensions sociales et ce, en particulier grâce aux emplois directs et indirects créés par le tourisme.

Années	Emplois directs cumulés	Emplois indirects cumulés	Total des emplois
1965	3 500	12 250	15 750
1975	25 000	87 500	112 500
1985	37 300	130 550	167 850
1995	64 600	226 100	290 700
2000	79 000	276 500	355 500

Evolution des emplois dans le tourisme 1965-2000.

D'années en années, la part du tourisme, dans le total de la création d'emplois en Tunisie, n'a fait qu'augmenter. Inférieure à 7 % de 1975 à 1984, elle est passée à plus de 8 % de 1984 à 1994 et est actuellement de l'ordre de 10 %. Un tunisien sur cinq occupe un poste dans le secteur du tourisme.

La projection des emplois engendrés par l'implantation touristique se base sur les normes suivantes, soit 1 lit touristique créé 0,40 emploi direct et 1 emploi direct génère 3,5 emplois indirects.

En terme de type d'emploi, et selon les normes admises, le taux moyen d'encadrement du personnel de commandement et du personnel "cadre moyen" est de 25 % ; le taux d'encadrement pour le personnel de base et de service est de 75 %.

02 PROBLEMES :

Néanmoins, trois types de problèmes se posent en termes de développement et ce, par rapport à :

- L'ensemble des activités économiques. A l'avenir, il est nécessaire de promouvoir des activités telles que le tourisme susceptible d'accroître et de diversifier les créations d'emplois et ce, afin de trouver des substituts aux activités en perte de vitesse du point de vue emplois et de maximiser le surplus distribuable ;
- Compte tenu de l'évolution prévisible de l'offre à l'hébergement à l'horizon 2011 (fin du XI^e plan de développement), il sera de plus en plus difficile de répondre aux besoins hôteliers ;

- L'évolution catégorielle de l'offre à l'hébergement. Besoin d'un personnel qualifié ;
- Les centres de formation ne sont pas suffisamment nombreux pour répondre à la demande. L'année scolaire 1999-2000 a enregistré près de 8 000 demandes d'inscription ; 1 210 candidats ont été autorisés à s'inscrire ;
- La formation professionnelle ne peut suivre le rythme imposé par la construction hôtelière.
 - En 2000, 1 062 diplômes de différents degrés ont été délivrés par les 7 écoles hôtelières, toutes situées dans les zones touristiques (Nabeul, Hammamet, El Kantaoui, Monastir, Jerba, Aïn Draham et Tozeur) par l'Institut Supérieur du Tourisme et par l'Institut des Hautes Etudes Commerciales alors que 2 200 emplois ont été créés.
 - Les 1 062 diplômes correspondent :
 - 124 Certificat d'Aptitude Professionnelle
 - 762 Brevet de Technicien Professionnel
 - 161 Brevet de Technicien Supérieur
 - 15 Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées en Gestion Hôtelière et Touristique.

03 MESURES :

- La formation : Si au niveau qualitatif, la formation est des plus performantes, au niveau quantitatif, elle reste très insuffisante et ne peut en aucun cas répondre aux besoins du secteur. Le Ministère du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat a donc fixé des priorités, à savoir :
 - L'intégration dans le système national de formation professionnelle et d'éducation, de la formation dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme ;
 - L'établissement d'une adéquation entre le quantitative et le qualitative grâce à une réforme du système de formation et à un partenariat avec la profession ;
 - La reconversion des hôtels d'application en centres de formation ; il en serait ainsi des hôtels Kerkouane à Hammamet et Bulla Regia à Sousse ;
 - Le renforcement de l'encadrement et l'assistance pédagogique au profit des enseignants ;
 - La multiplication des établissements privés de formation hôtelière et touristique dont le rôle doit être renforcé. 47 sont actuellement homologuées ;
 - La coopération internationale avec des stages à l'étranger (Institut Supérieur de Namur, Centre International de Glion, Entreprises hôtelières de Bavière, CAFOc de Toulouse, Académie de Nice) et des cycles de formation en Tunisie.
- Gestion des ressources humaines

- La formation permanente et continue qui doit être développée et généralisée.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT
- Les institutions privées
- FTH
- Chaînes hôtelières (ACCOR, Abou Nawas, etc).

b) Rechercher une distribution équitable des revenus touristiques

01 CONSTAT :

Il existe un lien entre finances locales et développement touristique. En effet, l'activité touristique est la plus productrice de fiscalités locales. En conséquence, le potentiel de prélèvement touristique au niveau des municipalités, est parfois une source de financement à la réalisation d'équipements sur le territoire de cette même municipalité.

02 PROBLEMES :

- Le décollage financier des communes tunisiennes reste difficile compte tenu des besoins de ces collectivités locales.

03 MESURES :

Pour permettre une distribution équitable des revenus touristiques, sans pour autant que l'Etat, déjà fortement engagé dans le volume des budgets locaux, y participe directement d'autres mesures ont été mises en place. Ainsi au niveau des municipalités :

- Taxes et impôts : Loi n°75-34 du 14 mai 1975 a fixé le taux de la taxe hôtelière à 1 % du chiffre d'affaires des établissements touristiques. Elle a comme assise le montant des recettes brutes provenant de l'exploitation de l'établissement de tourisme et des activités qui lui sont annexées à l'exception de celles se rapportant aux spectacles. La contribution de la taxe hôtelière, dans le total des impôts perçus par la commune de Midoun/Jerba, est de l'ordre de 55 % et de 30 % à Houmt-Souk/Jerba. La taxe hôtelière génère environ 50 % des recettes totales du budget de fonctionnement de la commune de Midoun/Jerba.
- Equipements : Le degré d'équipement des logements est élevé. Le taux de branchement au réseau électrique est de 80 % à Houmt-Souk, 60 % à Midoun et Ajim. La desserte en eau potable est passée de 1984 à 1992 de 20 % à 60 % à Ajim et de 52 % à 82 % à Houmt-Souk.
- Fonds de protection des zones touristiques. (Loi n°92-122 du 29 décembre 1992, portant loi des finances pour la gestion 1993 et notamment ses articles 38, 39 et 40, portant institution du fonds spécial pour la protection des zones touristiques) Ce fonds permet d'améliorer l'environnement des zones touristiques

municipales. La liste de ces zones est définie par décret (décrets n°922-94 du 10 avril 1994, n°1474-96 du 25 août 1996, n°1989-97 du 6 octobre 1997, n°659-99 du 22 mars 1999, n°2810-99 du 21 décembre 1999) Actuellement 30 communes ont bénéficié de subventions pour la réalisation de projets concernant : le pavage et le dallage des circuits touristiques, l'éclairage public, l'amélioration de l'environnement et l'assainissement.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT
- Ministère de l'Intérieur + Les collectivités locales
- Ministère des Finances

6. Le développement endogène pour ne pas subir le développement touristique

01 CONSTAT :

- L'évolution du PIB (millions de dinars), 20 995,0 en 1997, 22 809,1 en 1998, 24 938,9 en 1999 et 26 923,3 en 2000 ;
- L'évolution du PNB / habitant (dinars), 2 194,5 en 1997, 2 361,9 en 1998, 2 542,2 en 1999 et 2 716,5 en 2000 ;
- La part des recettes brutes du tourisme par rapport aux principales branches dans le total des exportations de biens et services en 2000 :
 - Textiles – Habillements 31,8 %
 - Tourisme 17,9 %
 - Pétrole et Dérivés 8,3 %
- Les recettes nettes du secteur touristique qui placent le tourisme à la 1^e place des exportations de biens et services. De 1990 à 2000, le tourisme représente 17,5 % à 18 % de ces exportations.
- La part du tourisme dans le PIB = 7 à 8 %.

02 EXPLICATION :

- L'économie tunisienne est suffisamment diversifiée pour assurer l'ensemble des besoins du secteur depuis :
 - La mobilisation des capitaux nationaux ;
 - La réalisation des réceptifs, leur équipement et leur approvisionnement ;
 - Le fonctionnement de l'activité, en assurant sous pavillon tunisien, le transport d'une grande partie des vacanciers et en commercialisant et en gérant directement la quasi-totalité des établissements ;
- L'investissement national largement majoritaire (Capitaux étrangers ≈ 10 %)

03 MESURES :

- Protection de l'impact direct sur la croissance de PIB ;
- La protection des biens fabriqués en Tunisie.

04 ACTEURS :

- Ensemble des Ministères de la République Tunisienne

Chapitre 3 : Faire du tourisme une force de protection et de valorisation du patrimoine naturel et culturel

La notion de développement durable est un acquis important. Elle se fonde sur une analyse critique des formes de développement jusque là suivies qui, compte tenu de la situation de la Tunisie dans un domaine méditerranéen sensible et dans une zone subaride fragile, ont pu être parfois à l'origine de dégâts. Aussi, le développement du tourisme relève-t-il de la vigilance écologique.

A la suite des recommandations de la Conférence de Rio, une commission nationale pour le développement durable a été créée (décret n°93-2061 du 11 octobre 1993) Un atelier de travail, se rapportant à l'Agenda 21, a élaboré un document fondamental dans lequel il est recommandé de "développer et de promouvoir un tourisme diversifié, intégré et respectueux de l'environnement en améliorant la localisation et la qualité des unités touristiques et en développant et promouvant un système touristique diversifié déconcentrant le tourisme des zones balnéaires en l'ouvrant sur l'intérieur du pays et respectueux de l'environnement".

En conséquence, toutes les mesures prises traduisent les préoccupations d'harmonisation entre le développement économique et la protection de l'environnement qui, en termes de commercialisation touristique, est un argument de vente.

1. Rechercher une valorisation originale des atouts culturels et naturels

01 CONSTAT :

- En Tunisie, le fait nouveau est que les opinions publiques sont sensibilisées aux problèmes environnementaux et que les politiques les intègrent dans leurs scénarios de développement ;
- La qualité de l'hôtellerie tunisienne dans un cadre de vie agréable, avec de grands jardins ombragés, des espaces de loisirs, des pages ensoleillées, a réduit le produit touristique en un produit hôtelier où l'espace extra-hôtelier n'a pas été une priorité dans le système touristique ;
- Les régions à fort potentiel naturel et culturel n'ont pas connu le développement qu'elles auraient pu espérer :
 - Les régions sahariennes offrent 10 207 lits en 1999, soit 5 % de la capacité totale disponible ;
 - Les 43 sites et musées n'ont reçu que 3 034 159 visiteurs en 2000 dont 2036 473, soit 67 % des visiteurs dans les 3 sites de Carthage, El Jem, Kairouan et le musée du Bardo.

02 PROBLEMES :

- Un tourisme passager s'est développé sans grande retombée pour les régions

	1999	2000
Régions balnéaires		
Hammamet	62,6	62,5
El Kantaoui	65,7	67,0
Monastir	67,2	61,5
Jerba	68,1	67,9
Régions intérieures		
Kairouan	19,8	20,6
Tozeur	42,2	40,5
Douz	40,9	44,0
Matmata	16,2	18,2
Moyenne Tunisie	56,5	56,0

Taux d'occupation (%) selon les types de région

- Dépasser le cadre traditionnel de la conservation des biens culturels et s'orienter vers la mise en valeur et la mise en circuit du patrimoine.

03 MESURES :

- La loi n°93-120 du 27 décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements, a mis en place des techniques d'incitations fiscales et financières :
 - Article 23 : "la souscription au capital initial des entreprises donne lieu à la déduction des revenus ou bénéfices investis des revenus ou bénéfices nets soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou à l'impôt sur les sociétés. Ces entreprises bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices provenant de ces investissements de l'assiette sur le revenu des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés pendant les dix premières années à partir de la date effective d'entrée en production ; et la déduction de 50 % de ces revenus ou bénéfices durant les dix années suivantes ;
 - Articles 24, 25 et 26 : ces entreprises bénéficient d'une prime d'investissement représentant une partie du coût du projet, y compris les frais d'études, déterminée selon les activités et selon les zones. Le montant de cette prime est fixé à 8 % du coût du projet, fonds de roulement exclus (article 3 du décret n°94-539 du 10 mars 1994)
- Le décret n°94-426 du 14 février 1994 a défini ces zones pour le tourisme : Ce décret a été complété par celui n°98-1042 du 5 mai 1998 pour le tourisme culturel, le tourisme thermal et le tourisme vert et écologique :
 - Tourisme saharien dans les gouvernorats de Tozeur, Gafsa et Kébili ; les délégations de Remada et de Dhibat dans le gouvernorat de Tataouine ; les délégations de El Hamma et de Menzel Habib dans le gouvernorat de Gabès ;

- Tourisme de montagne dans les délégations de Bir Lahmar, de Tataouine, de Ghomrassen et de Smar dans le gouvernorat de Tataouine ; les délégations de Beni Khedache dans le gouvernorat de Médenine ; les délégations de Matmata nouvelle et Matmata ancienne dans le gouvernorat de Matmata ;
- Tourisme côtier du Nord dans les délégations de Tabarka, de Aïn Drahem dans le gouvernorat de Jendouba ; la délégation de Nefza dans le gouvernorat de Béja.

Le décret n°98-1042 du 5 mai 1998, qui a complété le précédent, a permis la mise en valeur du tourisme culturel, avec l'ouverture d'un commissariat régional au tourisme à Sbeitla, mais également du tourisme thermal et du tourisme vert et écologique à Sidi Founkhal à Kerkennah.

- Code du patrimoine (loin°94-35 du 24 février 1994) qui a différencié les catégories de patrimoine :
 - Les sites culturels, qui après délimitation de leur périmètre, font l'objet d'un décret et d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV)
 - Actuellement, le site de Carthage- Sidi Bou Saïd a été délimité par un arrêté conjoint des Ministres de la Culture et de l'Equipement et signé le 4 septembre 1996.
 - Les ensembles historiques et traditionnels, parmi lesquels les ensembles urbains et les villages de caractère, peuvent être inscrits dans le périmètre d'un secteur sauvegardé et faire l'objet d'un PPMV toujours accompagné d'un cahier des charges.
L'ensemble urbain de Sidi Bou Saïd a été classé à ce titre par un arrêté conjoint des Ministres de la Culture et de l'Equipement en date du 4 septembre 1996 ;
 - Les monuments historiques qui font également l'objet de protection. Dans les immeubles classés par décret, les travaux, après autorisation, sont pris en charge à hauteur maximale de 50 % par l'Etat. Les propriétaires d'immeubles protégés ou classés, qui réalisent les travaux de conservation, bénéficient de subventions et d'exonérations fiscales.
- Par ailleurs, depuis la fin du 19^e siècle, l'espace tunisien est fortement juridicisé et ce, en termes de protection et de conservation des immeubles à valeur historique et architecturale ;
- Le tourisme dans les espaces naturels ou culturels doit être un vecteur d'échanges sociaux, d'épanouissement de l'artisanat et de renouveau de culture locale ou régionale, surtout lorsqu'une reconnaissance internationale leur a donné une dimension mondiale. C'est le cas des sites et monuments inscrits au Patrimoine Mondial : Amphithéâtre de El Jem (1979), Site archéologique de Carthage (1979), Médina de Tunis (1979), Parc national de Ichkeul (1980), Cité punique de Kerkouane (1985), Médina de Sousse (1988), Kairouan (1988), Site archéologique de Dougga (1997)
- Instauration d'un label de territoires touristiques en fonction de la valorisation des atouts régionaux qui permettrait la promotion de ces produits.

04 ACTEURS :

- Ministère de la Culture
 - Institut National du Patrimoine (INP)
 - Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMVPPC)
- Associations de sauvegarde de médina (ASM)
- Associations Tunisiennes pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (ATPNE)
- ONG : WWF-Tunisie
- Partenaires internationaux
 - UNESCO dans le cadre de la Convention du Patrimoine Mondial
 - Banque Mondiale
 - Collaboration bi- ou multilatérales
 - Fondations
 - Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS)
 - Centre International d'Etude pour la Conservation et la Restauration des biens culturels (ICCROM)

2. Minimiser les impacts environnementaux

a) Prendre en compte l'impact grandissant des transports touristiques sur l'environnement

1-a. Transport aérien

Compte tenu des problèmes d'accessibilité, le tourisme tunisien est fonction tout autant du siège-avion que du lit. Par ailleurs, la diminution des coûts du transport aérien donne à ce dernier une place de plus en plus importante dans le développement du tourisme. Aussi son impact sur l'environnement est-il de plus en plus grand.

01 CONSTAT :

- 75 % des entrées des non-résidents se font par air ; ce pourcentage passe à plus de 95 % des entrées des non-résidents hors Maghrébins ;
- Grand nombre d'aéroports, Tunis-Carthage, Monastir-Skanès, Jerba-Mellita, Tozeur-Nefta, Tabarka, Sfax.

02 PROBLEMES :

- Taille des avions ;
- Agrandissement des aéroports pour répondre à l'augmentation des arrivées de vacanciers ;

- Emplacement des aéroports.

03 MESURES :

- Réalisation d'aéroports proches des lieux d'hébergement vers lesquels les vacanciers sont transférés.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT
- MEH
- Ministère du Transport

2-a. Transport maritime

Avec plus de 1200 km de côtes, la Tunisie possède un capital naturel appréciable. Néanmoins, la Tunisie est restée à l'écart de l'engouement qui a touché les rives septentrionales de la Méditerranée.

01 CONSTAT :

- Les entrées par mer : Elles représentent 1,4 % des entrées des non-résidents. Les entrées des Français, des Italiens et des Algériens représentent 66 % du total des entrées des non-résidents par mer ;
- Plaisance :
 - La Tunisie dispose de 6 ports de plaisance : Port El Kantaoui, Monastir, Tabarka, Yasmine-Hammamet, Sidi Bou Saïd et Bizerte ; les 4 premiers sont intégrés à des complexes touristiques. Cette chaîne a été renforcée par des places disponibles dans les ports de pêche ou de commerce. Actuellement, la capacité d'accueil des installations portuaires est de 2200 anneaux.
 - 2 300 bateaux ont fréquenté les ports tunisiens, soit +11 % par rapport à 1999 ;
 - 5 900 plaisanciers, soit un taux d'accroissement de +11 % par rapport à 1999.
- Croisière :
 - Son développement est lié à des phénomènes extérieurs. Dans les années 1980, la croisière connaissait un trafic de l'ordre de 76000 passagers. Avec la guerre du golfe, il s'est effondré. Actuellement, une nette reprise est à noter.

	Tunis	La oulette	Bizerte	Sousse	Sfax	Gabès	Total
1983	1 107	42 541	18 833	10 697		2 510	75 688
1993		51 256	1 625			610	53 491
1995							96 878
1998		107 288	759	1 225		3 347	112 821
1999		155 793	997	133	412	10 929	168 469
2000		179 207	1 684	35		4 614	185 539

Trafic des croisières en passagers

- La Goulette est le 1^{er} port d'entrée (90 à 95 %) ; les croisiéristes effectuent des visites à Sidi Bou Saïd, village d'exception par excellence, sur le site de Carthage, au musée du Bardo et dans la médina de Tunis où ils profitent des opportunités de shopping.
Gabès réalise une percée encourageante et ce, compte tenu de la proximité du village de Matmata et du désert.
Bizerte, Sfax ou Sousse sont encore loin des résultats auxquels ces villes - ports devraient prétendre.
- Les Italiens (32 %), les Anglais (18 %) et les Américains (11 %) constituent les principales nationalités des passagers en croisière. De 1998 à 2000, le taux de croissance du nombre de passagers Américains est de 87 % et de 111 % de 1999 à 2000.

02 PROBLEMES :

- **Plaisance** : Le développement de la plaisance en Tunisie se heurte à la multiplication des services administratifs pour les autorisations.
- **Croisière** : Il est prévu 2700000 croisiéristes pour l'année 2005 et 3800000 croisiéristes pour l'année 2010

03 MESURES :

- **Plaisance** : Le développement de la plaisance passe par :
 - La multiplication des régates en provenance de ports du Nord de la Méditerranée ;
 - La location sur place de bateaux (chartering)
 - L'hivernage. Les contrats d'hivernage sont passés de 611 en 1998 à 896 en 2000 ;
 - Des mesures législatives telles que la loi 90-80 du 7 août 1990 relative au transport maritime de personnes à titre onéreux entre ports et sites du littoral ;
 - Des mesures réglementaires telles que la création d'un guichet unique pour les autorisations relatives à la plaisance-touristique.
- **Croisière** : Pour atteindre les objectifs fixés, la stratégie doit passer par :
 - L'aménagement et la gestion du territoire concerné par la croisière ;

- La gestion des escales (débarquement / embarquement) est délicate et il y a lieu de faciliter les formalités d'entrée ;
- De plus, le port – escale doit être un port pour les croisières ou du moins des bassins doivent être réservés à cet usage. Le milieu croisière ne se prête pas à un environnement industriel ou polluant ;
- Favoriser les clientèles aisées et dépenrées.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT
- Office de la Marine Marchande et des Ports
- Transporteurs dont la Compagnie Tunisienne de Navigation

3-a. Transport terrestre

01 CONSTAT :

- 24 % des entrées des non-résidents se font par voie terrestre ; les entrées des Algériens et des Libyens représentent 97 % de ces entrées ;
- En période estivale, les ferries sont pratiquement réservés au retour des nationaux travaillant en Europe. Il est très difficile pour des touristes étrangers d'emprunter ce mode de transport.

02 PROBLEMES :

- Coût des voitures de location. Une voiture de location type 1 coûte 43 % plus cher en Tunisie qu'à Chypre.

03 MESURES :

- Diminution des taxes

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT
- Ministère des Finances

b) Améliorer l'efficacité environnementale des hébergements

01 CONSTAT :

Actuellement, la Tunisie dispose d'une capacité d'accueil de l'ordre de 200 000 lits. Il est programmé :

- Pour le X^e plan de développement économique et social, la réalisation de 45 000 lits additionnels

Cette capacité d'hébergement sera implantée dans de nouvelles zones touristiques fixées par décret (cf. page 16)

02 PROBLEMES :

Deux facteurs contraignants sont abordés :

- Environnement et en particulier les plages, support du tourisme balnéaire. Certaines plages sont en recul pour des causes naturelles (recrudescence des tempêtes, effet de serre, ralentissement des apports sédimentaires et éoliens) et anthropiques (perturbation des échanges sur le cordon dunaire et la plage, prélèvements de matériaux sur la plage)
- L'eau en termes de consommation et de baignade.
 - Eau potable. Sur un apport pluviométrique de l'ordre de 30 à 35 milliards de m³ par an, le volume d'eau mobilisable à long terme est estimé à 4500 Mm³ par an dont 2700 Mm³ d'eaux de surface et 1800 Mm³ d'eaux souterraines, soit 670 Mm³ des nappes phréatiques et 1130 Mm³ des nappes profondes dont 650 Mm³ des nappes fossiles. Actuellement, l'eau est devenue une composante essentielle du développement.
L'objectif dans le domaine du tourisme est de desservir l'ensemble des unités touristiques sur le territoire et de répondre aux besoins des touristes ; de 1969 à 1994, le nombre d'abonnés du secteur touristique est passé de 255 à 1063 et l'évolution de la consommation d'eau du secteur de 2,4 Mm³ à 14,7 Mm³.
 - Eau de baignade. La Tunisie, destination balnéaire par excellence, se doit d'offrir à sa clientèle vacancière une qualité d'eau de baignade conforme aux normes exigées.

03 MESURES :

- En termes d'environnement, il a lieu de connaître les enjeux du développement touristique à travers les thèmes relatifs à la gestion des ressources naturelles et à la protection de la biodiversité pour promouvoir un tourisme écologique ; du patrimoine pour promouvoir un tourisme culturel qui s'affirme comme un produit à part.

A cet effet des mesures réglementaires ont été mises en place :

- Des études d'impact, permettant une insertion harmonieuse du tourisme dans le milieu naturel, sont réalisées. Elles sont un préalable à tout aménagement (Décret n°93-362 du 13 mars 1993 et loi n°94-122 du 28 novembre 1994 – article 11)
- D'une réglementation spécifique au littoral en vue de le préserver de toutes formes de dégradation (Loi n°94-122 du 28 novembre 1994 – article 25)
- D'une agence de protection et d'aménagement du littoral, APAL (Loi n°95-72 du 24 juillet 1995) dont le plan d'action s'articule autour des axes suivants :
 - ✓ Gestion du D.P.M. qui est basée sur le contrôle de l'ensemble du littoral pour lutter contre les empiètements et les occupations illicites ;
 - ✓ Observatoire du littoral mis en place en 1997 dont les objectifs vont de la collecte et la mise à jour des informations sur le littoral ; de la mise en

- place d'un système de surveillance et d'une base de données et d'un système d'information géographique ;
- ✓ Gestion des zones sensibles. Elles constituent un patrimoine naturel, culturel et paysager. Actuellement 17 zones naturelles bénéficient du statut de zone sensible et de schéma de gestion, soit 190 km de linéaire côtier et une superficie de 9500 hectares ;
 - ✓ Gestion intégrée du littoral. Il s'agit de programmes de protection et d'aménagement qui vise la connaissance des écosystèmes et des solutions afin d'attribuer aux zones sensibles un rôle économique, social et environnemental. Actuellement 18 milieux humides (sebkhas) font l'objet d'études ;
 - ✓ Evaluations environnementales ;
 - ✓ Implications communautaires ;
- De la révision du domaine public maritime, DPM (loi n°95-73 du 24 juillet 1995)
- L'eau potable : Les mesures publiques les plus significatives, qui ont été prises pour gérer l'articulation entre tourisme et consommation d'eau, ont trait à :
- L'institution de mécanismes économiques et financiers - le secteur touristique paye le tarif maximum, 0,650 dinars le m³ consommé. Ce tarif est supérieur au coût de l'eau. Le prix de revient de l'eau distribuée par la Sonede est en effet estimé à 0,410 dinars. ; ainsi entre 1982 et 1994, la croissance de la consommation, de l'ordre de 6 %, a nettement fléchi en raison de l'introduction d'un tarif élevé ;
 - La modernisation des réseaux de distribution ; En effet, les pertes dues à la vétusté des installations sont estimées à environ 30 à 40 %. Au cours des 10 dernières années, alors que le nombre de nuitées ne faisait que progresser, il a été constaté un fléchissement de la croissance de la consommation dû à la réalisation de nouveaux établissements pour lesquels évidemment les pertes sont infimes ;
 - L'instauration de stages de formation afin d'améliorer le comportement des agents chargés de la maintenance des équipements de distribution de l'eau ;
 - L'édition de dépliants et d'autocollants pour sensibiliser les touristes aux problèmes de l'eau ; à partir de quelques indications chiffrées et conseils, ils ont été appelés à utiliser de façon rationnelle l'eau ;
 - L'utilisation de techniques modernes, comme les équipements économiseurs d'eau ;
 - La recherche de nouvelles sources telles que les techniques de dessalement des eaux saumâtres qui ont permis de satisfaire les besoins de l'île de Jerba et de la région de Zarzis grâce à l'installation d'unités d'une capacité unitaire de 12000m³/jour.
- Ainsi, et comme l'indique la lecture du tableau suivant, la consommation litre par lit touristique et par jour a diminué ces trois dernières années, passant de 526 à 473 l/l/j ; alors que dans le même temps les nuitées ont progressé de façon notable en particulier dans les hôtels 4* et 5*,

établissements où les besoins sont les plus importants compte tenu des attentes de la clientèle en matière de qualité de service.

	1997	1998	Taux croissance	1999	Taux croissance
Consommation totale (millions de m ³)	246,7	256,8	4,1%	271,6	5,8%
Consommation secteur touristique (million de m ³)	15,68	15,77	0,6%	16,70	5,9%
<u>Cons. Touristique</u> Cons. Totale	6,35 %	6,14 %		6,14 %	
Cons. Litre / lit / jour	526	508	3,4 %	473	6,8 %
Nuitées (milliers) 4* et 5*	10 600	12 100	+ 14 %	14 450	+ 19 %
Nuitées (milliers) totales	29 800	31 000	+ 4 %	35 320	+ 14 %

Evolution des paramètres de consommation d'eau.

Actuellement, la consommation du secteur touristique ne représente que 6 % de la consommation totale en eau potable ; en 1977 dans le gouvernorat de Nabeul, elle représentait 17 %. Dans le même temps, les hôteliers participent à hauteur de 11 % dans les recettes de la Sonede.

➤ Eau de baignade. Loi n°95-70 du 17 juillet 1995 permet, entre autre, de satisfaire et de concilier les exigences de l'alimentation en eau potable et de santé publique.

- Les stations d'épuration. La gestion des déchets liquides, grâce à un réseau de stations d'épuration le plus dense du bassin méditerranéen, a permis un développement touristique en harmonie avec son environnement. 53 stations d'épuration ont été réalisées sur l'ensemble du territoire dont 35 sur le littoral.

En 1994, le nombre d'abonnés ONAS pour l'activité touristique était de 976 alors que celui SONEDE était de 1063, soit un taux de branchement de 92 %.

La redevance d'assainissement pour l'usage touristique est la plus élevée. (Arrêté des Ministres des Finances et de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire en date du 30 juillet 1997) C'est la Sonede qui est chargée de la facturation et de la perception des redevances d'assainissement pour le compte de l'Onas. Ces recettes touristiques permettent de financer les infrastructures à hauteur de 62 %. Le taux de cette redevance est de 7,880 dinars par trimestre plus 0,838 dinars par m³ d'eau consommée. L'assiette de cette redevance est donc le volume d'eau consommé. En 1994, les usagers touristiques ont représenté 0,24 % du nombre des abonnés ; ils ont consommé 9,8 % du volume total et ont payé 23 % de la redevance totale ;

- Les analyses. Les prélèvements d'eau de baignade et les contrôles touchant les piscines sont nombreux. Ils sont du ressort du Ministère de la Santé Publique en collaboration avec les services du tourisme.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT + AFT
- Ministère de la Santé Publique
- Ministère des Finances
- SONEDE

c) Evaluer l'impact des équipements, rationaliser leur utilisation

La notion de précaution est à inclure dans tous les processus de conception et de production relatifs à l'aménagement.

01 CONSTAT :

- Port de plaisance. Il existe 5 ports de plaisance en Tunisie dont 4 sont intégrés dans des zones touristiques ;
- Golf. Il existe 8 golfs en Tunisie. Néanmoins, il est important de souligner qu'une partie de la superficie du golf est irrigable.

Golf	Superficie (ha)	Surface irrigable		Eau épurée m ³ /jour
		hectare	%	
Soukha	30	18	60 %	600
Yasmine Hammamet	80	45	56 %	1 800
Citrus Hammamet	172	90	52 %	2 700
Sousse	132	110	83 %	3 456
Flamingo Monastir	80	60	75 %	1 900
Palm Links Monastir	80	50	62,5 %	2 200
Jerba	92	44	48 %	1 500
Tabarka	110	45	41 %	1 500

Surfaces et volumes d'eau épurée pour l'irrigation des golfs

02 PROBLEMES :

- La dynamique du littoral : La stabilité de la plage passe par une gestion sédimentaire. Certains équipements favorisent l'érosion littorale. En effet, l'implantation de ports de plaisance peut perturber le transit littoral des sédiments ; il en est de même des constructions "pieds dans l'eau" qui souvent sont à l'origine de la destruction des dunes bordières ;
- L'alimentation en eau des golfs : Dans un pays où le problème de l'eau se pose avec acuité, le potentiel des eaux rénovées mobilisable devait être valorisé. Pour l'eau épurée, il s'est donc posé, outre le problème de protection de l'environnement, un problème de production d'une ressource d'eau additionnelle.

03 MESURES :

- Le littoral : Des mesures de réhabilitation, protection et gestion des zones dégradées ou menacées, ont été prises en particulier dans les zones

touristiques de Sousse-Nord, Kerkennah et de Aghir à Jerba, mais également dans des régions qui ne font pas partie de l'espace touristique marchand :

- **Réhabilitation** : Elles consistent à recharger les plages en sable soit à partir de gisements en mer par dragueuses ou aspiration, à partir d'un système automatique (by pass), soit à partir de recharges artificielles (camion)
- **Protection** : Deux méthodes peuvent être mises en place, la première en mer, la seconde sur terre :
 - ✓ En mer : A la place des techniques classiques, digues ou brise-lames en béton-roche, des techniques plus douces sont mises en place. Il s'agit d'implanter un brise-lames perméable, immergé et constitué de troncs d'arbres espacés de 15 cm ;
 - ✓ Sur terre : Il y a lieu de reconstituer les dunes de sable avec la mise en place d'écrans. Ainsi, des mesures techniques ont été prises pour réhabiliter l'écosystème dunaire, à Mahdia, avec la mise en place d'écrans de ganivelles destinés à atténuer l'action érosive du vent et à favoriser le ré ensablement des parties dégradées des dunes grâce également avec la plantation d'un écran végétal.
- **Gestion** : Elle passe par :
 - ✓ Le DPM. L'implantation de bornes délimite le domaine public maritime, sur lequel il est absolument interdit de construire. Par ailleurs, il est prévu un retrait, de 25 mètres dans les zones déjà couvertes par un plan d'aménagement et de 100 mètres dans les zones non couvertes par un plan d'aménagement, sur lequel toute construction est également interdite ;
 - ✓ Le nettoyage des plages avec des techniques de ratissage et de criblage du sable ;
 - ✓ L'organisation de POP, plan d'occupation des plages, qui permet l'occupation de la plage tout en respectant la nature et l'environnement et en la dotant des équipements nécessaires aux attentes de la clientèle.

➤ L'eau.

- Utilisation des eaux épurées. Actuellement, les eaux épurées sont réutilisées au niveau de l'irrigation des jardins et des golfs. En 1994, ce potentiel, estimé à 106,5 Mm³, a été utilisé pour l'irrigation, 26 Mm³ soit un taux de réutilisation de 25 % et pour la ré alimentation des nappes 3,9 Mm³. Les terrains de golf ont ainsi bénéficié de l'eau renouvelée pour l'irrigation de leur parcours.

Dans les zones touristiques, le pourcentage de réutilisation des eaux épurées est le plus important, plus de 80 %, à Monastir et à Hammamet et ce, compte tenu de l'existence de deux parcours de golf dans les deux zones ;

- Mesures d'encouragement : Parmi les encouragements fournis par l'Etat pour l'installation de golf, il faut situer le financement des équipements et des structures de base nécessaires au retraitement et à la réutilisation des eaux épurées aux fins d'irrigation. Ces installations permettent de réutiliser

les eaux épurées dans des quantités qui oscillent entre 4 à 6 millions de m³ par an ;

04 ACTEURS :

- MTLA : ONTT + AFT
- MEAT : Direction Générale de l'Aménagement + APAL + ANPE + SONEDE + ONAS
- MEH
- SED des zones touristiques.

d) Gérer les flux de pratiquants d'activités

01 CONSTAT :

- La définition, telle que proposée par l'OMT "Le nombre maximal de gens visitant en même temps, une station touristique, sans qu'il y ait aucun préjudice porté à l'environnement physique, économique et socioculturel", date de 1981 ;
- Au cours des week-ends, en période estivale, les barrières d'accès à la station El Kantaoui sont abaissées pour maîtriser la circulation des véhicules.

02 PROBLEMES :

- Cette définition pose des problèmes quant à l'évaluation de critères écologiques et socioculturels difficilement mesurables ;
- Nombre de places de parking insuffisant.

03 MESURES :

- Obligation de places de parking pour les établissements privés ;
- Augmenter le nombre de places des parkings publics.

04 ACTEURS :

- MTLA + ONTT + AFT + SLT
- MEAT
- MEH
- M. Int. + Collectivités régionales et locales
- SED des zones touristiques.